

hommes les plus recommandables sous tous rapports.

IV^o L'Association est partagée en sections, centuries et divisions. Dix souscripteurs forment une section ; dix sections, une centurie ; dix centuries, une *division*. Chaque section, centurie, division a son chef. De plus, s'il y a moyen, chaque division a son bureau particulier, pour plus de facilité. Dans ce bureau se trouvent et le règlement et le tableau des indulgences surmontés de l'image de St. François-Xavier.

1^o Devoirs du Souscripteur.

1^o Le souscripteur a soin de remettre son aumône au chef de sa section, sans le fatiguer, ni se faire prier.

2^o Il lit les Annales, s'il le veut ; mais toujours *il se hâte* de les faire passer ensuite aux autres souscripteurs de sa section, d'après l'ordre indiqué.

3^o Il se met en état de gagner les indulgences accordées aux membres de l'œuvre, afin que tout en faisant du bien aux vivants, il en fasse aussi aux morts, sans s'oublier lui-même.